



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 MAI 2024

OBJET : RÉALISATION DE PROJETS 2024 – AUTORISATIONS D'URBANISME

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept Mai à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN.

Etaient présents :

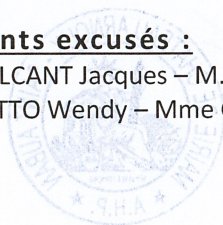
M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX
Evelyne – M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT
Brigitte – Mme BARDIES Frédérique – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M.
FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. DELAHAYE Guy – Mme ORSINI Chantal – M. MEGUEDMI
Smaïl – Mme PIOZIN Patricia – M. RICHELME Jean-Marc.

Ont donné procuration :

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à Mme PELEGRINA Geneviève
M. DI GIOVANNI Alexandre a donné procuration à M. HERNANDEZ Antoine
M. BERTRAND Philippe a donné procuration à M. DELAHAYE Guy

Absents excusés :

M. DALCANT Jacques – M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – M. CARMONA Alain – Mme
UGHETTO Wendy – Mme GIACHINO Lisa.



M. JULLIEN BERNARD A ETE DESIGNÉ SECRÉTAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 27 Mai 2024
Délibération N° DM_20240527N037

OBJET : RÉALISATION DE PROJETS 2024 – AUTORISATIONS D’URBANISME

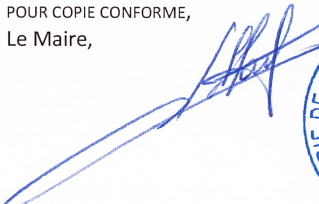

Monsieur Guillaume JULIEN, 7^{ème} adjoint délégué à l’urbanisme, informe les membres de l’Assemblée que, suite au vote du budget, certaines opérations de travaux nécessitent des démarches administratives d’urbanisme préalables aux réalisations.

Ainsi, il demande au Conseil Municipal d’autoriser le Maire à déposer et signer tous les documents nécessaires aux demandes d’urbanisme pour les projets suivants :

- Châlet Prouvé : Réhabilitation du bâtiment et de la clôture,
- Réhabilitation de logements communaux – 4 logements subventionnés : la Poste, le CMPI (1), Paul Lapie (2),
- La Jalinière (en collaboration avec OPUS et l’association du Patrimoine) – Création d’une calade en pierre sèche – phase 1 : devant le bâtiment de la source de la Jalinière,
- La Maison de Santé (Jardins de la Cité) – Modification de la destination d’une partie de l’immeuble, réfection partielle de la toiture et futur aménagement de la terrasse existante.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L’UNANIMITE** :

➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer et signer tous les documents nécessaires aux demandes d’urbanisme pour les projets cités ci-dessus.

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° : 2.2</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE VINGT-SEPT MAI DEUX MILLE VINGT-QUATRE. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,</p>   <p>René VILLARD</p>
--	--